



Séance ordinaire du 2 avril 2024

Le maire ouvre la séance en soulignant que le dîner des bénévoles aura lieu le 20 avril au Saint-Hubert pour un repas de remerciement. Il annonce également que le 21 avril, Jour de la Terre, la Municipalité procédera à une opération de nettoyage et invite les citoyens à y participer. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec la Municipalité.

Environ 30 citoyens se sont présentés à la soirée de consultation concernant le plan de conservation. Le maire indique que le plan en question sera officiellement soumis dans les prochaines semaines.

Règlement 895-23 – Le conseil a annoncé que la Municipalité est désormais en mesure d'offrir des prêts aux citoyens qui doivent remplacer leurs installations septiques.

On annonce que le contrat liant les Municipalités de Piedmont et de Saint-Sauveur concernant la sécurité incendie ne sera pas renouvelé et que de nouveaux termes devront être négociés. La Ville de Saint-Sauveur voudrait récupérer la caserne pour les opérations du garage municipal. Cette caserne serait par ailleurs désuète et mal située. Un investissement de quelque 16 millions pour son remplacement est actuellement discuté. Piedmont doit couvrir environ 30% des coûts des infrastructures dans la formule actuelle.

Kiosque touristique – Une poursuite déposée il y a plusieurs années a été réglée par l'assureur. Le maire indique que la Municipalité ne sera tenue de payer que la franchise, pour un total d'environ 2 500 \$.

Travaux publics

Des démarches ont été entreprises afin d'aller chercher une servitude pour le 212, chemin Beaulne, puisqu'un ponceau de drainage a dû y être installé.

Le marquage de la Gare à l'intersection de la route 117 pose problème, surtout dans les périodes d'affluence. Ce dernier sera modifié et une voie sera réservée pour tourner à gauche et l'autre pour aller tout droit ou tourner à droite. Une demande a également été faite au MTQ afin de modifier le feu de circulation, étant donné que l'absence de priorité aux heures d'affluence cause des embouteillages, et que la capacité de la circulation est atteinte et doit être augmentée vu le développement immobilier.

Un projet de 70 logements sur la 117 soulève les passions – Le conseil a présenté et adopté majoritairement un projet de construction de 70 logements sur l'ancien site du Motel de la Rivière, sur la 117. Le projet a été déposé avec une quantité impressionnante d'éléments qui ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur. Le CCU a accepté le projet en énonçant 19 conditions de réalisation. Le maire mentionne que le but est d'avoir du logement abordable à Piedmont et qu'une consultation aura lieu prochainement à ce sujet. Le conseiller Bouclin a précisé que les demandes de dérogations

font deux pages et que l'idée d'avoir du logement abordable est discutable dans un contexte où on se retrouve avec une densité et des caractéristiques qui ne respectent pas la réglementation municipale.

Le conseiller Richard Valois demande ce qu'il advient du problème de stationnement abusif sur la rue du Roitelet, insistant que quelque 40 citoyens sont en attente d'une solution. Le maire a expliqué que l'officier de sécurité passe dans le quartier régulièrement et remet des contraventions pour les véhicules stationnés illégalement dans la rue. Il précise toutefois que l'intérêt commun doit primer et que les citoyens ne doivent pas voir leur accès à la réserve Alfred-Kelly complètement bloqué.

Régie des eaux usées – Les états financiers sont disponibles pour consultation sur le site Web. Un surplus de 200 000 \$ a été affecté au projet d'augmentation de la capacité des étangs de rétention, qui coûtera plusieurs millions de dollars. Le conseil-

ler Bouclin a invité la population à écouter les séances, qui seront bientôt diffusées sur le site Web de la Municipalité de Saint-Sauveur.

Période de questions

Plusieurs citoyens ont fait part de leur mécontentement de ne pas avoir accès à un parc à chiens sur le territoire. Certains d'entre eux soulignent que l'investissement serait mineur. Le maire explique que les normes en vigueur ne permettent pas de faire un parc à chiens à faible coût et que toutes les options sont actuellement envisagées.

Un citoyen dénonce les projets massifs de développement qui sont soumis et acceptés depuis que le nouveau conseil a été élu. Le maire mentionne qu'il s'agit de terrains privés et que l'état du droit limite les possibilités. Le citoyen insiste que les citoyens de Piedmont ne veulent pas voir leur village de campagne devenir une banlieue ordinaire. La capacité des infrastructures inquiète également.

Des citoyens s'inquiètent du fait que les usagers du jardin communautaire peuvent utiliser leur voiture dans le parc Gilbert-Aubin pour se rendre au jardin. La réglementation municipale l'interdit. Le maire indique ne pas être à l'aise avec cet état de fait, mais que pour l'heure, les

usagers pourront circuler en véhicule jusqu'au jardin.

Inondations chemin Hervé – Une citoyenne souligne que le maire aurait dit au journal *Accès* que ça prendrait six ans avant de régler les problèmes. Le maire indique que le directeur général du ministère des Transports pour Laurentides-Lanaudière a pris le dossier en main et que plusieurs rencontres ont eu lieu. Il précise que six ans est un délai maximal pour régler un problème au MTQ. La citoyenne mentionne qu'il y a déjà un plan et que la version qu'elle connaît est différente de celle du maire.

Résidence privée pour personnes âgées – Le représentant mentionne

que plus de 278 000 \$ ont été investis dans le projet et dit ne pas comprendre pourquoi ce dernier n'apparaît pas dans l'ordre du jour. Il mentionne également que 75 000 pieds² « traînent » sur le terrain pour accueillir un parc à chiens. Le maire indique que le dossier est prévu pour le mois de mai et que le conseil ne s'est pas encore penché dessus.

Un citoyen indique avoir vu des camions de la Ville décharger des débris dans le parc Gilbert-Aubin. Le maire indique qu'il s'agit peut-être d'un rejet illégal. Le citoyen insiste qu'il s'agit bien des camions de la Ville. Le maire indique qu'ils vont regarder cette question, qui est préoccupante.

GUILLAUME PAQUETTE
ARPENTEUR - GÉOMÈTRE INC.

Guillaume Paquette, a.-g.

1023, rue Principale, Prévost J0R 1T0
Télec.: 450.224.2991 • Tél.: 450.224.2979
guillaume@ppaquetteag.ca

Prenez soin de vous et des autres!

2990, boul. Curé-Labelle, Prévost

Soins Dentaires Prévost

Une équipe de professionnels attentionnés et à l'écoute de vos besoins

Dre Tawni Bailey, BHSc, DDS
Dr Guillaume Côté, DMD
Dr André Garceau, DMD
Dentistes généralistes

Appelez-nous aujourd'hui!
450.335.2990
www.dentisteprevost.com

arezone
COIFFURE

Coiffure — Esthétique — Pédicure — Manucure
Pose d'ongles — Extensions capillaires

Bienvenue aux nouveaux résidents!

INOA L'ORÉAL PROFESSIONNEL PARIS

2645, Curé Labelle, suite 103, Prévost
450.224.5738
Vicky Lefebvre, prop.

Germain et Larin - Notaires

Une équipe accessible et expérimentée!

Heures d'ouverture: du lundi au jeudi, de 9 h à 17 h - vendredi, de 9 h à 16 h

2559, boul. du Curé-Labelle, Prévost J0R 1T0
450 504-5080
reception@paulgermainnotaire.com

Pour mieux vous servir
le bureau est ouvert en soirée sur rendez-vous du lundi au jeudi.

Pour une écoute attentive sur tout litige relevant de situations familiales ou commerciales, tels: testament et vérification de testament, succession, mandat et homologation de mandat, procuration, immobilier, refinancement, problème familial ou commercial, incorporation et conseils juridiques.

Il existe de nombreuses raisons pour consulter en chiropratique

Mal de dos
Mal de cou
Maux de tête
Douleurs dans les bras, engourdissements
Maux d'oreille à répétition
Sciatique
Douleurs dans une jambe
sont des exemples...

CENTRE CHIROPATIQUE VITALITÉ
Technique douce

Consultez pour un examen approfondi, un diagnostic et des conseils sur les traitements
Prenez rendez-vous:
450-224-4402

2894, boul. Curé-Labelle bureau #104, Prévost J0R 1T0
Dre Isabelle Cazeaux
Chiropraticienne D.C.